

## Procédure de détection, de diagnostic et de notification d'un cas de maladie à virus Zika

### Qu'est-ce que la maladie à virus Zika ?

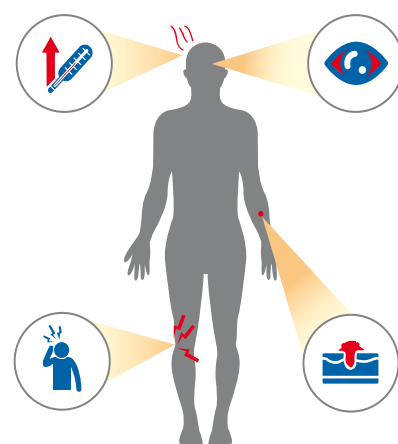
- La maladie à virus Zika est une maladie due à un arbovirus qui se transmet à l'homme par des piqûres de moustiques du genre *Aedes* (*Aedes aegypti* et *albopictus*).
- L'infection par le virus Zika est asymptomatique chez 80% des cas. Les formes symptomatiques se manifestent, après une incubation de 3 à 12 jours, par une éruption cutanée maculo-papuleuse avec ou sans fièvre, une hyperhémie conjonctivale, des myalgies et des arthralgies.
- L'évolution est généralement favorable avec disparition des signes en 2 à 7 jours.
- La confirmation biologique se fait par RT-PCR sur échantillon sanguin ou urinaire et par la sérologie ELISA.



### Quand suspecter un cas de maladie à virus Zika ?

Chez toute personne ayant effectué un voyage dans un pays ou territoire touché par l'épidémie à virus Zika\* et ayant présenté dans les **12 jours** suivant le retour les signes cliniques suivants :

- Eruption cutanée avec ou sans fièvre,
- Et au moins **deux** signes parmi les suivants :
  - Hyperhémie conjonctivale ;
  - Arthralgies ;
  - Myalgies.





## Que faire devant un cas suspect de la maladie à virus Zika ?

### Notifier immédiatement le cas suspect :

Il faut informer immédiatement le Délégué du Ministère de la Santé qui doit notifier, sans délai, l'événement à Monsieur le Directeur de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (point focal national du Règlement Sanitaire International) et à Monsieur le Directeur Régional de la Santé.

### Après concertation avec Monsieur le Directeur de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, réaliser les prélèvements suivants :

- Prélèvement sanguin sur tube sec en plastique de 5 ml (bouchon rouge) et sur tube EDTA en plastique de 5 ml (bouchon mauve). **Les tubes citratés ou héparinés ne doivent pas être utilisés.**
- Prélèvement urinaire sur un flacon sec stérile en plastique (flacon utilisé pour l'ECBU).

### Acheminer les prélèvements immédiatement :

Vers l'Institut National d'Hygiène ou l'Institut Pasteur du Maroc, dans un flacon habituellement utilisé pour le transport du matériel biologique infectieux de classe II. Ce dernier doit être placé dans une caisse isotherme avec des accumulateurs de froid.

Pour tout besoin d'informations complémentaires, veuillez contacter le numéro économique national de la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies :



### \* Liste des pays où sévit l'épidémie :

Barbade, Bolivie, Brésil, Cambodge, Cap vert, Colombie, Costa Rica, République Dominicaine, Equateur, Fiji, Le Salvador, Gabon, Guyane française, Guadeloupe, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Malaisie Maldives, Martinique, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Philippines, Porto Rico, Saint-Martin, Samoa, Iles Salomon, Suriname, Iles Vierges US, Thaïlande, Tonga, Vanuatu, Venezuela.

Source : OMS, Rapport sur la situation de la maladie à virus Zika, le 5 février 2016.

Cette liste sera mise à jour régulièrement sur le site web du Ministère de la Santé : [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma)